

The logo for AEF (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) features the lowercase letters 'aeefe' in a bold, blue, sans-serif font. The background of the slide is a light blue world map composed of a grid of dots, with a solid blue vertical bar on the right side.

**aeefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

# Elèves à besoins éducatifs particuliers

**Isabelle Picault, Service Pédagogique de  
l'Agence pour l'Enseignement Français à  
l'Etranger**

*Intervention du 14 mars 2016 auprès de la commission  
des affaires sociales et des anciens combattants de  
l'Assemblée des Français de l'Etranger*

# Qui sont-ils ?

## Une définition stabilisée...

Il s'agit des élèves handicapés, intellectuellement précoces, en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, ou souffrant de maladie chronique.

# Comment sont-ils répertoriés ?

Depuis 2011, une enquête de l'Agence qui a évolué :

- dans son périmètre : tous les établissements français du réseau sont concernés,
- dans sa forme : adaptations aux besoins des élèves en milieu scolaire.

# Lois qui transforment notre société

- 1975 : obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés : **intégration**,
- 2005 : handicap et scolarisation des élèves handicapés : **inclusion**.

# Lois qui orientent notre système éducatif :

- En **1989**, L. Jospin et la loi d'orientation sur l'éducation : mise en place des cycles à l'école primaire,
- En **2005**, F. Fillon et la loi d'orientation pour l'avenir de l'école : socle commun de connaissances et de compétences, mise en place des Programme Personnalisé de Réussite Educative(PPRE) et PPRE passerelle (liaison école/collège),
- Le 8 juillet **2013**, V. Peillon et la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : parcours et progressivité des apprentissages à travers d'autres cycles.

# Mise en œuvre de la loi de 2013

Décret du 18 novembre 2014 qui traite de :

- l'évaluation des acquis,
- de l'accompagnement pédagogique des élèves,
- des dispositifs d'aide,
- du redoublement.

# Prise en compte par l'Agence

- Plan d'Orientation Stratégique de l'Agence 2014-2017, en particulier les actions : 14, 78, 79, 80 et 81,
- Enquête qui a évolué dans sa forme et dans ses questionnements à destination de tous les établissements depuis 2011,
- Dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers, 8509 recensés.

# Quel dispositif d'aide ? Pour qui ?

**Elève**

**Maladie  
PAI**

**Handicap  
PPS**

**Troubles des  
apprentissages  
PAP**

**Difficultés scolaires**

Risque de ne pas maîtriser les connaissances et les  
compétences indispensables à la fin d'un cycle

**PPRE**



# Projet d'Accueil Individualisé

## - Références :

*Article D351-9 du code de l'Éducation.*

*B.O. n° 34 du 18/09/03 relatif aux enfants et adolescents atteints de trouble de la santé*

- Enfants et adolescents porteurs de troubles de santé évoluant sur une longue période. Conçu pour permettre à ces élèves de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire.

- Nombre d'élèves concernés : 2759.

# Programme Personnalisé de Réussite Educative

- *Références :*

*Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 37*

*Décret n° 2005-1014 du 24-8-2005 Circulaire n° 2006-138 du 25-8-2006 [et rectificatif ]*

*Décret n° 2014-1377 du 18/11/2014*

- Elèves en difficultés scolaires qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. **Dispositif transitoire**

.

- 2431 élèves sont concernés.

# Plan d'Accompagnement Personnalisé

- *Références :*

*Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves*

*Circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 relative au plan d'accompagnement personnalisé,*

- Dispositif existant depuis la rentrée 2015, déjà mis en œuvre par les établissements : 2370,

- Place du médecin référent : 44% des établissements ont un médecin référent.

# Projet Personnalisé de Scolarisation

## - Références :

*Loi handicap du 11 février 2005, arrêté du 6/02/2015, B.O. n° 8 du 19/02/2015(PPS MDPH)*

- Il concerne les élèves en situation de handicap, 949 à la rentrée 2015,

- Il existe 2 PPS : PPS MDPH et PPS AEFE,

- Compensation matérielle ou humaine lors de la scolarité jusqu'aux examens.

# Accompagnants à la scolarisation des élèves en situation de handicap

- Ils sont au nombre de 805 dont 725 en accompagnement individuel et 80 en accompagnement mutualisé,
- Des financements divers mais principalement assurés par les familles.

# Coordonnées

Isabelle PICAULT

référente pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

[isabelle.picault@diplomatie.gouv.fr](mailto:isabelle.picault@diplomatie.gouv.fr)

Téléphone : +33(0)1 53 69 31 81